

## Profil du représentant

# Jacques TAURAA

1920 - 1980

## Législatures

- **Assemblée territoriale élection du 03/11/1957**  
Président, du 20 mai 1959 au 14 septembre 1960
- **Assemblée territoriale élection du 03/11/1957**  
Président, du 15 septembre 1960 au 01 mars 1961
- **Assemblée territoriale élection du 14/10/1962**  
Président, du 06 novembre 1962 au 22 avril 1963
- **Assemblée territoriale élection du 14/10/1962**  
Président, du 23 avril 1963 au 25 mai 1964
- **Assemblée territoriale élection du 14/10/1962**  
Président, du 26 mai 1964 au 10 mai 1965
- **Assemblée territoriale élection du 14/10/1962**  
Président, du 11 mai 1965 au 02 mai 1966
- **Assemblée territoriale élection du 14/10/1962**  
Président, du 03 mai 1966 au 08 mai 1967
- **Assemblée territoriale élection du 14/10/1962**  
Président, du 09 mai 1967 au 16 mai 1968

## Fonctions occupées dans les organes

## Parcours et informations

### Jacques Tauraa (1920-1980)

Né le 4 février 1920 à Papeete.

Agriculteur, il fut président de la Chambre d'agriculture jusqu'en 1957. Sa non-réélection a été imputée au fait qu'il était membre actif du RDPT dont il fut secrétaire général.

Il fut élu à l'assemblée territoriale le 3 novembre 1957. Pouvanaa le nomma ministre des affaires économiques. Pendant la campagne du référendum de septembre 1958, il tenta de dissuader Pouvanaa de voter NON. Néanmoins, il resta fermement attaché à défendre le Metua après son arrestation. J. Tauraa avait brillamment démontré que tout ce qui a été fait la nuit du 10 au 11 octobre était de « l'enfantillage » et qu'il n'y avait jamais eu de plan d'ensemble pour détruire la ville.

Après la dissolution du gouvernement de Pouvanaa, le 25 novembre 1958, il fut élu pour le RDPT

au conseil de gouvernement qui devait gérer les affaires dans l'attente d'un nouveau statut. J. Tauraa a été président de l'assemblée du 20 mai 1959 au 2 mars 1961, puis du 6 novembre 1962 au 17 mai 1968, soit le plus long mandat à la tête de l'institution.

Après la dissolution du RDPT en novembre 1963, les anciens membres du groupe à l'assemblée se réunirent au sein du Here Ai'a au cours de l'année 1965. Un conflit éclata entre J. Teariki et tous les autres élus au sujet de l'élection présidentielle de 1965 (voir Here Ai'a).

Lors du congrès du parti, le 2 juillet 1966, J. Teariki fit exclure tous ceux qui avaient appelé à voter de Gaulle.

S'en suivirent des recours au tribunal civil de la part des exclus qui se considéraient toujours comme les véritables fondateurs du Here Ai'a comme Jacques Tauraa ou Stella Lehartel.

Finalement, ils décidèrent de laisser l'appellation Pupu Here Ai'a Te Nunaa la Ora à J. Teariki. Le 2 mai 1967, J. Tauraa fonda un nouveau parti le RDPT, (Regroupement Des Populations Tahitiennes). Le sigle ancien était repris, mais légalement, il ne pouvait signifier la même chose. Le mot « rassemblement » fut donc remplacé par « regroupement ». Charles Lehartel, le père de Coco Lehartel, en fut le président, J. Tauraa le secrétaire général. On y retrouva les « exclus » du 2 juillet 1966. J. Teariki fait allusion à « treize anciens membres de mon groupe, qui reniés par leurs électeurs auraient tout à craindre d'une dissolution de l'Assemblée ».

Détachés du Here Ai'a, quelle attitude les élus radiés adoptèrent-ils ? L'évolution des dissidents sembla rapide. Deux mois après son exclusion du Here Ai'a, J. Tauraa tint au général de Gaulle un tout autre discours que celui de J. Teariki. Il lui dit que la commission, constituée au sein de l'assemblée pour discuter du statut, s'était prononcée à l'unanimité pour « le maintien des institutions de la loi-cadre, auxquelles nous avons déjà marqué notre adhésion en 1958 ». Il ne demanda donc rien sur le plan institutionnel, renouvela les affirmations de fidélité à la France et à la personne du Général. Le CEP fut présenté comme « un immense service que nous rendons à la France ». La seule « audace » de J. Tauraa fut de demander que « les sujétions de divers ordres que nous impose cette entreprise nationale soient compensées plus largement encore à l'avenir, qu'ils ne l'ont été jusqu'à ce jour ». Quand il pria le Général de permettre à Pouvanaa de revenir dans son île natale, la réponse fut un refus catégorique. De Gaulle souhaitait que Pouvanaa fût « plus sage » car il aurait tiré encore les ficelles de la vie politique polynésienne.

Comme les « exclus », J. Tauraa ne fut pas réélu lors du renouvellement de l'assemblée en 1969. Il reprit son métier de maraîcher.

J. Tauraa est décédé le 12 février 1980 à Nouméa.

[J.M.Regnault]